

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LAMENTIN


NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Date de la convocation**13 Mai 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**Séance du 21 mai 2019**

L'an deux mille dix neuf et le mardi vingt mai à dix huit heures vingt deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE; Mm Liliane MAXIMIN-BAJAZE, Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINSLY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthu MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mm Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; Mme Raphaëlle DAGONIA ; M Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS; M. José CANEVY ; Mm Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT

Absents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire; M. Yvon COMBES; Mme Nadi MECHARLES; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelis LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N° 2019/05/29

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU LYCEE GENERAL ET
TECHNOLOGIQUE SONNY RUPAIRE POUR UN VOYAGE D'ETUDES A
TRINIDAD**

Le lycée Général et Technologique Sonny RUPAIRE a organisé un séjour linguistique et culturel à Trinidad du 28 avril au 03 mai 2018 pour 33 élèves de première et terminale.

Ce projet pédagogique avait pour objectif de permettre à un grand nombre d'élèves ayant parrainé des camarades, de bénéficier à leur tour des bienfaits d'un séjour linguistique et culturel, axé sur la pratique quotidienne de l'anglais et de l'espagnol, et la découverte d'une autre culture.

Le coût total du séjour est estimé à Trente neuf mille six cent soixante quatorze euros et quatre vingt quatre centimes (39 674,84 €) pour les 33 élèves participant au voyage.
Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (33 élèves)	RECETTES (33 élèves)
Transports : 15 051,63 € Hébergement : 8 142,75 € Restauration : 7 920 € Excursions et visites : 1 980 € 10 cours de langues : 3 696 € Frais de dossier : 2 749,89 €	Autofinancement : Participation parentale : 7 920 € Etablissement : 2 000 € Région : 1 024,75 € Mairies : 1 500 € CAF : 3 500 € Autre financement (foires, tombola, spectacles, actions parents, cagnotte en ligne leetchi.com) : 23 730,09 €
SOUS TOTAL (élèves) : 39 540,27 €	
DEPENSES ACCOMPAGNATEURS (03)	
Transports : 1 368,33 € Hébergement : 740,25 € Restauration : 720 € Excursions et visites : 180 € Frais de dossier : 249,99 €	
SOUS TOTAL (accompagnateur) : 3 258,57 €	
TOTAL (élèves + accompagnateur) : 42 798,84€ Remise accordée Ashanti Forfait package : -3 124 € TOTAL : 39 674,84 €	TOTAL : 39 674,84 €

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de Trois cent dix neuf euros (319,00 €) pour les 7 élèves domiciliés à Lamentin.

- ESTEHONE Evan's
- ARMEDE Medhi
- BRANCOURT Mélissa
- REMY-ARECOL Anthony
- LESDEL Marieke
- URGEN Dylan
- LAVIOLETTE Noémie

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'allouer une aide financière de Trois cent dix neuf euros (319,00 €) au lycée Général et Technologique Sonny RUPAIRE.

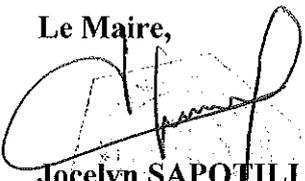
ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE